

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 066-216602128-20231204-114_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Quatre Décembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Pierre FAGET, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE

Absents excusés : Benoît TRISTANT donne pouvoir à Cécile MARGAIL, Jean LANCELLA donne pouvoir à Gérard CEBELLAN, Jean-Luc ROMERA donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Hélène PILLARD donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Emma SABATE donne pouvoir à Marc MEDINA

En exercice : 27

Présents : 22

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.114/2023

Avenant n°1 à la convention de co-portage MSA Grand Sud relative à la Maison France Services

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée, le fonctionnement de la Maison France Services (MFS) en co-portage avec la MSA pour permettre aux citoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien, au plus près du terrain.

Il rappelle la signature d'une convention le 25 juin 2021, définissant les conditions de ce co-portage et l'ouverture au public de la structure, le 1^{er} décembre 2021.

Au niveau financier, il a été prévu à l'origine, que la commune perçoive les subventions de fonctionnement de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) (30 000€ au titre de 2021 et 30 000€ au titre de 2022) et en reverse la moitié chaque année à la MSA, diminuée d'un tiers des charges réelles de fonctionnement de la structure, dont le budget annuel a été estimé à environ 7 500€.

Au début du mois de novembre 2023, l'ANCT a indiqué aux différents services, un changement de circuit du versement des subventions de fonctionnement des Maisons France Services. Ce nouveau processus prévoit désormais un versement de la subvention à la caisse centrale de la MSA, charge à celle-ci désormais de reverser ensuite la quote-part définie dans le cadre de la convention, au co-porteur.

Monsieur Guy ROUQUIE présente à cet effet, les termes de l'avenant à la convention, qu'il convient d'instruire pour mettre en œuvre ce nouveau circuit de versement des subventions, à compter de l'exercice 2023.

Il en profite également pour informer l'assemblée, que la subvention annuelle de fonctionnement de la Maison France Services est passée à un montant de 35 000€ en 2023 et qu'il est prévu qu'elle passe à 40 000€ en 2024, 45 000€ en 2025 et 50 000€ en 2026.

.../...

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés,

CONSIDERANT le changement de circuit de versement des subventions de fonctionnement défini au
niveau national par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ;

VU la délibération n°33/2021 de co-portage de la Maison France Services ;

➤ APPROUVE l'avenant n°1 de changement du circuit de versement des subventions de fonctionnement
des Maisons France Services ;

➤ AUTORISE monsieur le maire ou l'élu délégué à signer l'avenant n°1 et tout acte utile en la matière.

*Ainsi fait et délibéré à Torrelles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 07 DEC. 2023
Et publication du : 07 DEC. 2023*

Le maire,



Dr Marc MEDINA

La secrétaire,

Héroïse MONREAL